



# POUR UN SALAIRE MINIMUM À 15\$/HEURE

Le Regroupement des organismes communautaires (ROC) de l'Estrie se joint au mouvement en faveur d'une hausse du salaire minimum à 15\$ de l'heure.

POURQUOI  
HAUSSER LE  
SALAIRE MINIMUM  
A 15\$/HEURE

MYTHES ET  
REALITES

LES IMPACTS  
D'UNE HAUSSE DU  
SALAIRE MINIMUM

LA PETITE HISTOIRE  
DU SALAIRE  
MINIMUM AU  
QUEBEC

UN MOUVEMENT  
CITOYEN ET  
POPULAIRE

REGROUPEMENT  
DES ORGANISMES  
COMMUNAUTAIRES  
DE L'ESTRIE



[www.rocestrie.org](http://www.rocestrie.org)

# UN MOUVEMENT POPULAIRE ET CITOYEN

La lutte actuelle au Québec pour un salaire minimum à 15\$/heure s'inspire de la campagne « **Fight for 15\$** », lancée en 2012 **aux États-Unis**. Cette campagne représente le plus important mouvement en faveur des droits des travailleurs et travailleuses dans l'histoire récente des relations de travail en Amérique du Nord.

Elle s'inscrit dans la suite logique des mobilisations altermondialistes du début des années 2000 qui ont pris de l'ampleur suite à la crise financière de 2008 et



qui se sont exprimées mondialement avec le mouvement « *Occupy* ».

Apparu d'abord dans l'industrie de la restauration rapide, le mouvement « *Fight for 15\$* » s'est étendu à d'autres sec-

teurs, comme ceux de la vente au détail, des transports, de la santé et de l'éducation.

Il a déjà gagné d'importantes batailles dans une douzaine de villes américaines qui se sont engagées en ce sens, dont Seattle, San Francisco, Los Angeles, New York et Washington. Les états de New York et de la Californie ont aussi adopté des lois pour un salaire minimum à 15\$.

Au niveau international, le mouvement en faveur d'une hausse du salaire minimum a même gagné des pays comme le Brésil, le Royaume-Uni, le Japon et l'Inde.

**Au Québec**, le mouvement en faveur d'un salaire minimum à 15\$ prend de l'ampleur. La très vaste majorité des mouvements syndical, communautaire, étudiant, féministe, etc. militent en faveur de cette revendication populaire.

**La campagne « 5-10-15 »** : menée par le Front de défense des non-syndiqué-e-s, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la CSQ, la CSN et le SFPQ, cette campagne exige :



- Connaître son horaire **5** jours à l'avance
- Bénéficier de **10** jours de congé payé pour cause de maladie et de responsabilité familiale
- Un salaire minimum à **15\$**/heure.

**La campagne « Minimum 15\$ »** : menée par la FTQ, cette campagne revendique une hausse du salaire minimum à 15\$/heure d'ici 2022.



**La campagne « 15+ »** : menée par le CTI, Alternative socialiste, cette campagne rassemble entre autres le Syndicat des employé-e-s du Vieux-Port de Montréal et le Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Indigo de Québec. Ils revendiquent un salaire minimum à 15\$/heure maintenant.



15\$/HEURE

# POUR SORTIR DE LA PAUVRETÉ

« Au Québec en 2016, travailler au salaire minimum est encore synonyme de pauvreté et de précarité.

Même en travaillant à temps plein (35 heures par semaine), une personne qui vit seule et qui gagne le salaire minimum n'arrive pas à sortir de la pauvreté.

Loin de lui permettre de boucler son budget, son revenu lui permet tout juste de répondre à ses besoins

de base, tels que se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer. »

(Source : [cinquidixquinze.org](http://cinquidixquinze.org))

Lorsqu'on additionne les différents revenus et soustrait les dépenses non prévues au panier de consommation, les impôts à payer et les « aides gouvernementales » accordées, bien souvent les personnes au salaire minimum n'arrivent pas à joindre les deux bouts et à faire face au moindre imprévu.

Comme pour bien des gens, c'est à ce moment que la spirale de l'endettement débute. Au Québec actuellement, le taux d'endettement des ménages est de 170%, ce qui veut dire que pour chaque dollar gagné, un ménage en doit 1,70\$. Plus de 100 000 de ces ménages sont « à risque » selon les institutions financières car elles ont un taux d'endettement de 350%, ce qui veut dire qu'elles ont trois fois plus de dettes que ce qu'elles gagnent en salaire.

Il n'est pas plus acceptable que dans une société aussi prospère que la nôtre, une personne qui trime dur toute l'année soit obligée de recourir à des banques alimentaires pour arrondir les fins de mois. Au Québec, durant l'année 2016 seulement, le recours aux banques alimentaires a augmenté de plus de 5%. Et celles-ci constatent que les personnes qui ont un revenu d'emploi sont de plus en plus nombreuses à avoir recours à leurs services en fin de mois.

## LE SALAIRE VIABLE

Selon l'IRIS, en 2017, le salaire viable (\*) nécessaire pour vivre au Québec est en moyenne de 15,04\$/heure.

	Personne seule (37,5 hrs/sem.)	Personne seule (35 hrs/sem.)
Montréal	15.44\$	16.54\$
Québec	15.16\$	16.14\$
Trois-Rivières	13.08\$	14.01\$
Saguenay	13.03\$	13.96
Sept-Îles	18.78\$	20.12\$
Gatineau	14.72\$	15.77\$
Sherbrooke	13.32\$	14.27\$

Au final, en Estrie en 2017, peu importe la situation des personnes, les salarié-e-s à 11,25\$/heure n'arrivent pas à combler l'ensemble de leurs besoins

\* Il s'agit du salaire horaire permettant à un-e salarié-e à temps complet (37,5 heures/semaine) une pleine participation sociale et une marge de manœuvre pour une sortie de la pauvreté, et ce, dans une situation et une localité donnée.

## LE REVENU DISPONIBLE

En 2017, l'IRIS établissait que les revenus disponibles (\*) suivants pour une personne seule étaient nécessaires afin de combler ses besoins :

	Personne seule
Montréal	24 962\$
Québec	24 614\$
Trois-Rivières	21 963\$
Saguenay	21 894\$
Sept-Îles	29 058\$
Gatineau	24 041\$
Sherbrooke	22 266\$

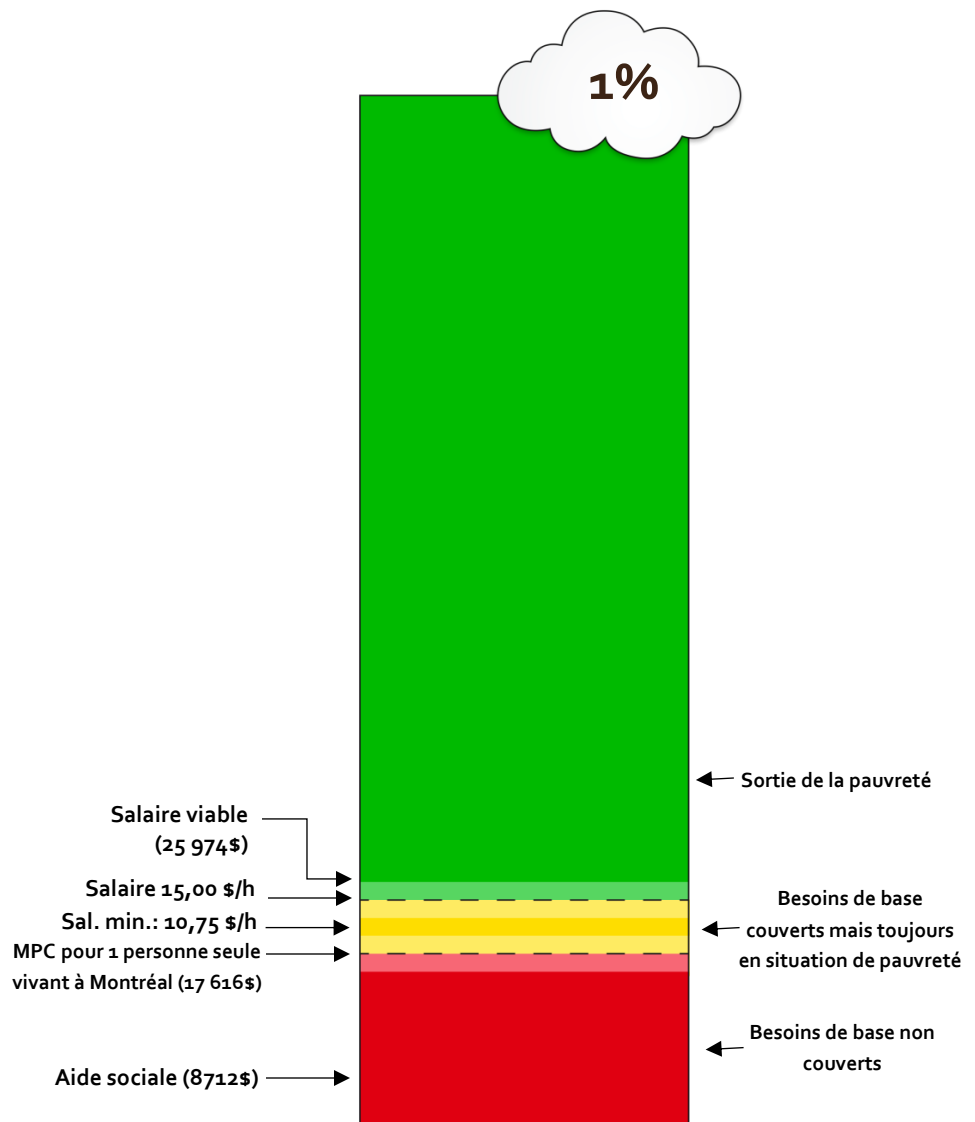
(\*) Il s'agit du montant annuel à la disposition des ménages pour la consommation ainsi que pour l'épargne, une fois les impôts et cotisations déduites des revenus de salaire, des revenus de propriété, de prestations et autres.

## La sortie de la pauvreté

Comment fait-on pour mesurer la pauvreté ou pour savoir qui est pauvre et qui ne l'est pas?

Le *Collectif pour un Québec sans pauvreté* présente la sortie de la pauvreté non pas comme un seuil correspondant à un montant d'argent précis, mais plutôt comme un continuum. La progression des revenus est ainsi représentée par trois couleurs – le rouge, le jaune et le vert – jointes par des zones de transition.

- Le **rouge** : les personnes qui n'arrivent pas à couvrir leurs besoins de base, tels que se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer sont dans le rouge. Elles sont en situation de survie.
- Le **jaune** : Les personnes qui sont dans le jaune arrivent à couvrir leurs besoins de base, mais leur revenu demeure modeste. Il correspond au strict minimum pour vivre en santé et en dignité. Elles sont encore en situation de pauvreté.
- Le **vert** : les personnes qui sont dans le vert ne sont pas en situation de pauvreté.
- Les **couleurs pâles** : ces couleurs nous rappellent qu'il y a des zones de transition entre le rouge et le jaune, et entre le jaune et le vert. Elles montrent qu'on n'est pas « pauvre » un instant et « non pauvre » lorsqu'on gagne un dollar supplémentaire.
- Le **nuage** : c'est le 1 % le plus riche au Québec. Pour en faire partie, il fallait gagner, en 2010, au moins 178 000 \$ par année. En moyenne, les plus fortuné-e-s avaient un revenu net annuel de 256 000 \$ : c'est près de 15 fois le revenu nécessaire pour couvrir ses besoins de base!

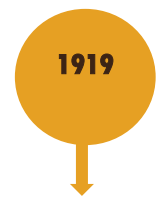


Le **salaire viable** correspond au salaire horaire qui permet à une salarié-e à temps plein (37,5 heures par semaine) de gagner assez d'argent pour

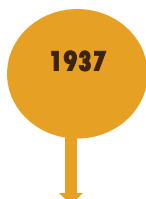
- satisfaire ses besoins de base et ceux des personnes à sa charge.
- participer à la vie culturelle, politique et économique.
- avoir une certaine marge de manœuvre pour transformer sa situation socioéconomique et sortir de la pauvreté.

La **Mesure du panier de consommation (MPC)** est basée sur un panier de biens et de services qui permet de couvrir les besoins de base tels que :

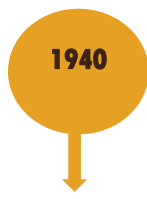
- se loger,
- se vêtir
- se nourrir
- se déplacer
- Autres (téléphone, meubles, etc.)



**Loi sur le salaire minimum des femmes**



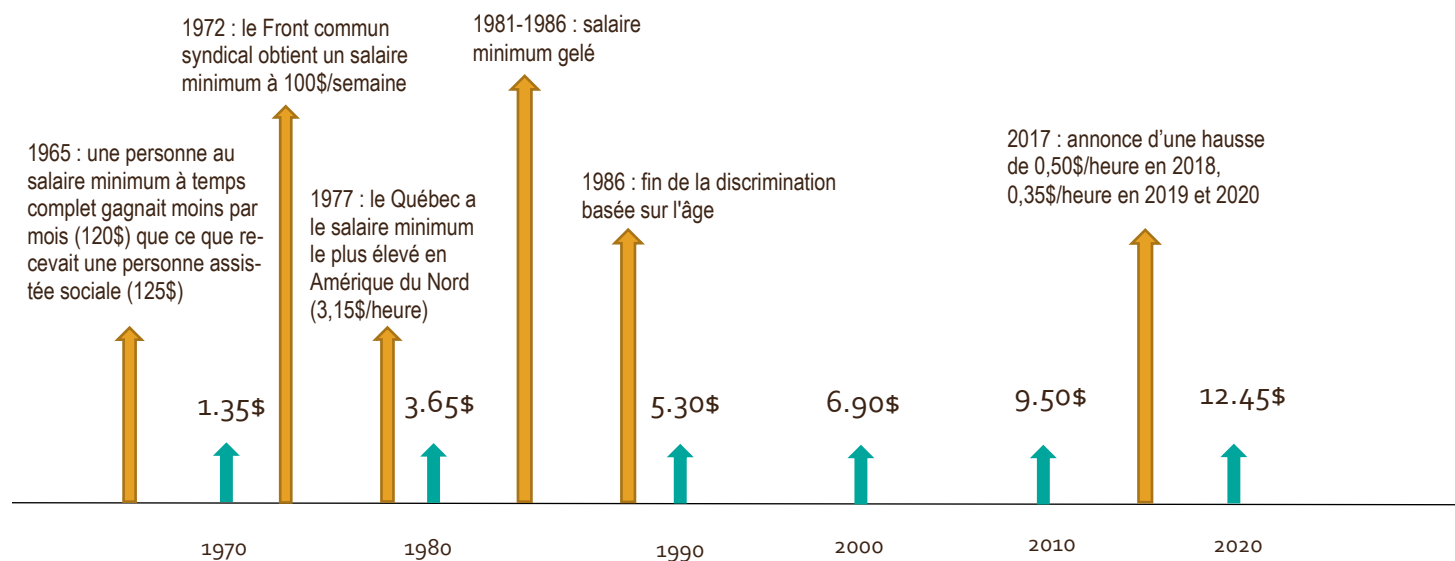
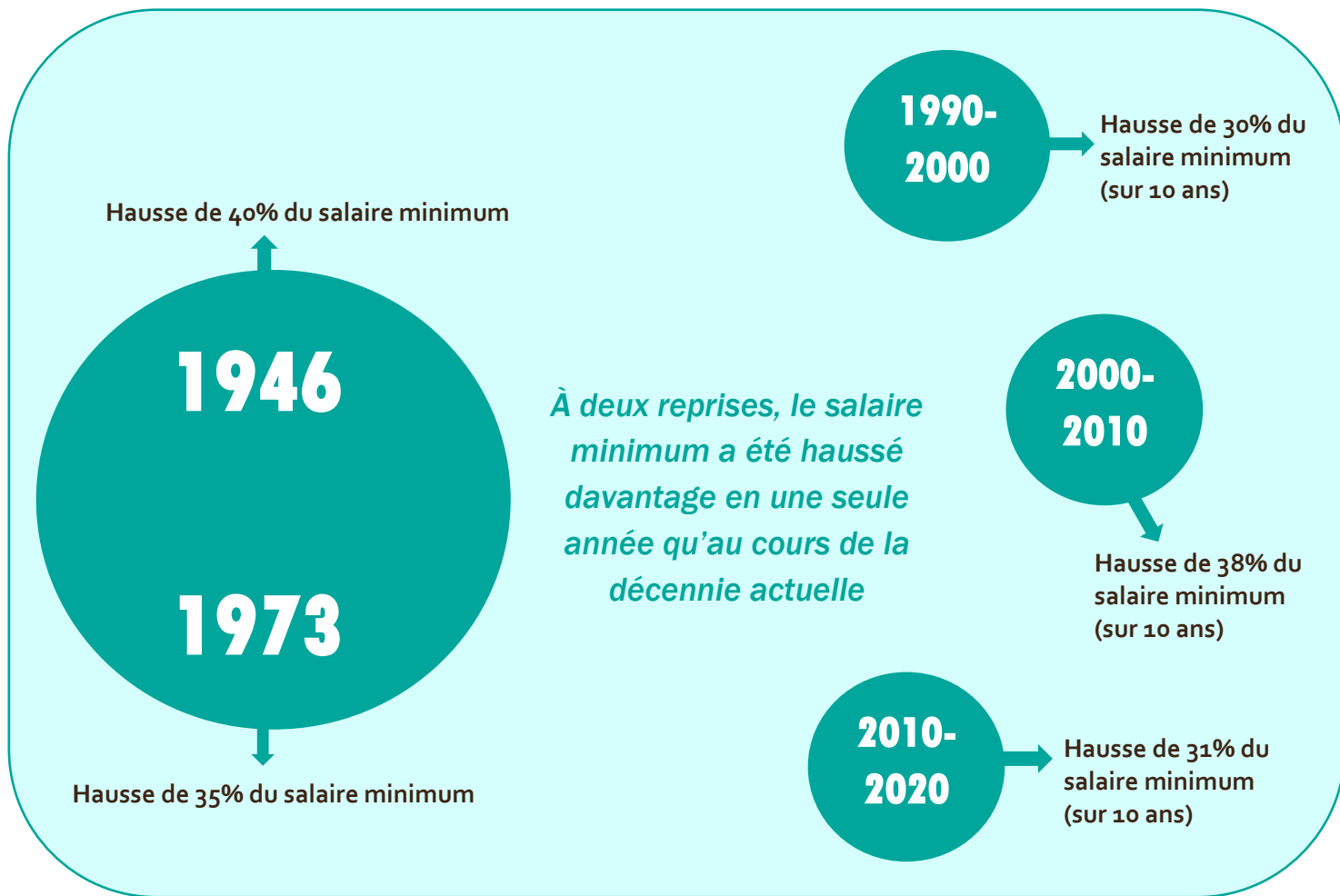
**Loi sur les salaires raisonnables** (maintien des discriminations fondées sur l'âge, le sexe, l'état physique ou mental, etc.)



**Loi sur le salaire minimum** (70% des salarié-e-s couverts – maintien des discriminations)



**Loi sur les normes minimales du travail** (loi actuelle – fin des discriminations, sauf celle basée sur l'âge et pour certaines catégories de salarié-e-s)





## QUI SONT LES PERSONNES À BAS SALAIRE?

Au Québec en 2016,  
**1 million de personnes gagnent moins de 15\$/heure.**

- 455 000 ont un salaire inférieur à 12\$/heure
  - Plus de la moitié (55%) ont 25 ans ou moins
  - Près de 20% sont des parents
  - Un peu plus de 40% possèdent un diplôme d'études secondaires
  - 50% de ces bas salarié-e-s travaillent à temps plein
- 210 000 gagnent le salaire minimum
  - 58% sont des femmes
  - 64% ont 20 ans et plus
  - 40% travaillent à temps plein
  - 90% du total des emplois au salaire minimum sont dans le secteur des services : hébergement, restauration, commerce de détails et autres services regroupés
  - 25% gagnent l'unique revenu de travail de la famille

## Témoignage : VIVRE PAUVRE AU SALAIRE MINIMUM

Divorcée depuis six ans, une mère de 41 ans vit seule avec ses deux garçons de 16 et 18 ans dans un petit appartement. La moitié de son revenu mensuel, soit un peu plus de 500 \$, couvre son loyer et l'électricité. Avec le reste, elle paie son téléphone, sa télévision et sa nourriture.

Chaque fois que ses deux adolescents ouvrent la porte du frigo et ne trouvent rien à manger, le cœur de cette mère se brise.

*« Des fois, on n'a rien, mais c'est ça notre situation. Ça les fâche, c'est normal »,* soupire, les yeux fixés au sol, la mère monoparentale, qui travaille au salaire minimum.

Après avoir eu ses deux enfants, elle a travaillé dans une usine de cadres de métal à Saint-Hyacinthe pendant une dizaine d'années. Mais, elle a dû arrêter quand son corps ne lui permettait plus de soulever les lourds matériaux et de répéter les mêmes mouvements.

Sur l'aide sociale, elle a tenté de retourner aux études, mais financièrement, elle a réalisé qu'elle devait travailler.

*« Seule avec deux enfants, je n'y arrivais pas »,* dit-elle.

*« J'ai cherché un emploi pour près de deux ans, mais ils sont rares à temps plein et quand ça fait longtemps que tu es sur l'aide sociale, ce ne sont pas tous les employeurs qui t'acceptent »,* soutient-elle, après six ans de prestations de l'État.

Les 50 cents de plus qu'elle touchera en mai prochain ne feront pas de différence, croit celle qui travaille de 25 à 30 heures par semaine.

*« Si je travaillais 40 h/semaine, peut-être, mais c'est rare »,* dit-elle, expliquant qu'elle se cherche un deuxième emploi pour augmenter ses revenus.

*« Quand tu travailles au salaire minimum, tu n'as rien »,* observe surtout la mère monoparentale.

(Source : <http://www.journaldemontreal.com/2017/01/28/ils-vivent-avec-moins-de-15-lheure>)

# DÉMASQUER LE VRAI DU FAUX



## Mythe #1 : des pertes d'emplois par milliers

Mettons les choses au clair dès le départ : il n'y a pas de relations entre la hausse du salaire minimum et la perte d'emplois<sup>1</sup>. Comme il n'y a pas non plus de lien entre la hausse du salaire minimum et les heures travaillées et la prévalence du temps partiel.

Au Québec :

- 2007-2010 : hausse de 1,75\$/heure du salaire minimum)
- 2005-2010 : le nombre d'emplois au salaire minimum et juste au-dessus (100-130% du salaire minimum) a augmenté.
- 2005-2010 : le nombre d'heures travaillées dans l'industrie du commerce au détail a suivi la même tendance que dans les autres secteurs.
- 2005-2010 : la proportion d'emplois temporaires à temps partiel a diminué dans l'ensemble des emplois et particulièrement dans le commerce au détail (de 25% à 21% des emplois totaux)

En 2010, après trois hausses successives du salaire minimum (13%), le taux de fermeture des entreprises de moins de 5 employé-e-s a été de 13,3%, ce qui correspond au plus bas taux de fermeture observé pour la période 2001-2014 pour ce type d'entreprises.

<sup>1</sup> Selon l'IRIS, dans le pire des cas, entre 6000 et 20000 emplois seraient à risque si le gouvernement ne soutenait pas du tout les employeurs.

# DÉMASQUER LE VRAI DU FAUX

## Mythe #2 : les PME n'ont pas les moyens et ça va nuire à l'économie

Une hausse de revenus pour les travailleurs-euses à bas salaire n'est pas détournée vers les paradis fiscaux ou vers l'épargne : elle est directement réinvestie dans l'économie locale.

Dans un sondage, où 84% des personnes interrogées se disaient d'accord avec une hausse du salaire minimum à 15\$, 32% utiliseraient les revenus supplémentaires d'une telle hausse pour mieux répondre à leurs besoins de base, 24% paieraient leurs dettes et 20% s'accorderaient des « petits plaisirs ».

Pour les **PME**, une hausse du salaire minimum peut aussi procurer **des avantages** :

- **Des économies** sur les coûts engendrés par le roulement de personnel. À San Francisco, les contrôleurs de sécurité à l'aéroport ont vu leur salaire passer de 6,45\$ à 10,00\$ et le taux de roulement du personnel a diminué de 95% à 19%.
- **Productivité accrue** : du personnel plus satisfait de ses conditions de travail est davantage motivé :
  - Un sondage révélait qu'au Québec, 80% des personnes interrogées auraient plus de motivation au travail et leur travail serait plus valorisé avec un salaire minimum à 15\$.
  - Une étude produite à New York, qui va hausser son salaire minimum à 15\$, a démontré que cette hausse va accroître la productivité de 0,5%.

Finalement, rappelons qu'en Australie où le salaire minimum est de 16,88\$/heure, on affiche un taux de chômage plus bas qu'au Canada.





# DÉMASQUER LE VRAI DU FAUX



## Mythe #3 : le consommateur paiera la note par des hausses de prix

Une étude réalisée à New York, où le salaire minimum sera haussé à 15\$, indique que la hausse de la demande due à l'augmentation du pouvoir d'achat des travailleurs-euses à bas salaires serait près de trois fois plus élevée que la baisse de la demande due à l'augmentation des prix.

Selon l'IRIS, une hausse du salaire minimum à 15\$/heure augmenterait le niveau global des prix d'au plus 2,63% pour la seule année où la hausse serait implantée.

Dans les faits, la main-d'œuvre payée autour du salaire minimum ne représente qu'une faible proportion des coûts de production de ce qu'on consomme. La valeur du dollar canadien, l'augmentation ou la diminution des ventes totales d'une entreprise, la réduction des coûts d'embauche et de formation de la personne qui, une fois mieux payée, est moins enclin à changer d'emploi, ne sont que quelques exemples de ce qui détermine le prix d'un bien ou d'un service.

N'oublions pas non plus que la compétition est féroce dans le domaine des services, où travaillent en grand nombre des personnes au salaire minimum. Ce qui fait qu'une entreprise qui augmenterait trop ses prix se mettrait en situation désavantageuse par rapport à ses concurrents.

## Hausser le salaire minimum à 15\$/heure

# DES IMPACTS POSITIFS

## Tirer vers le haut l'ensemble des bas salarié-e-s

La hausse du salaire minimum en 2010 a eu une répercussion positive sur les salaires se situant au-dessus du salaire minimum (jusqu'à 130% de celui-ci) et a touché jusqu'à 20% de l'ensemble des personnes salariées au Québec, particulièrement 25% de la main-d'œuvre féminine.

**Tous ces gens, en particulier les femmes qui constituent la grande majorité de la main-d'œuvre dans le milieu communautaire, ont vu leur salaire augmenter.**

De plus, cette même hausse en 2010 a eu des effets positifs également sur 40% des salarié-e-s à temps partiel, 45% de celles et ceux qui travaillent en étudiant et 70% des salarié-e-s âgés de 15 à 19 ans. **Elle a donc profité à nos compatriotes précaires et jeunes en particulier.**

De plus, une hausse du salaire minimum influencera positivement les salaires de tous les salarié-e-s qui suivent une échelle des salaires dans l'entreprise qui les emploie. En effet, ces échelles salariales sont la plupart du temps construites en fixant un écart à partir du salaire minimum, pour chacun des échelons.

**Ainsi quand le salaire minimum augmente, tous les échelons salariaux de l'entreprise devrait aussi augmenter, dans le privé comme dans les organismes communautaires.**

## Des avantages pour les sans-emploi

La hausse du salaire minimum affecte également les personnes sans emploi, beaucoup de celles et ceux avec les organismes communautaires travaillent. Par exemple, les prestations d'assurance-emploi sont déterminées en fonction du salaire gagné en emploi.

**Plus le salaire minimum est élevé, plus les prestations seront élevées leur garantissant des revenus additionnels lors d'un moment entre deux emplois.**

De plus, toute augmentation du salaire minimum affecte l'écart entre l'aide financière de dernier recours (aide sociale) et le salaire minimum. **Quand le salaire minimum augmente, la pression se fait plus forte pour que le gouvernement hausse aussi les prestations d'aide sociale.** Ainsi, à l'inverse toute hausse de ces dernières prestations n'est pratiquement pas envisageables si le salaire minimum n'augmente pas d'abord.

## Des PME plus efficaces

Le salaire horaire moyen dans les PME au Québec est de 19\$ et de 18.51\$ dans les organismes communautaires en Estrie. Ainsi, une forte proportion de celles et de ceux-ci ne seraient pas affectées par un salaire minimum à 15\$/heure. Par exemple, entre 2008 et 2010, le salaire minimum a augmenté d'un peu plus de 13% alors que le taux de fermeture des PME de moins de 5 employé-e-s a diminué de 13,3%, alors qu'il est pratiquement nul chez les organismes communautaires.

*« En résumé, nous avançons que la hausse du salaire minimum, en plus d'augmenter les recettes des PME, permettrait de mieux sélectionner a priori les entreprises naissantes pour ne conserver que les plus efficaces sur le long terme, ce qui peut difficilement être vu comme une mauvaise chose d'un point de vue économique et social, considérant les aspects négatifs entourant les faillites d'entreprises. » (Source : IRIS)*

## Produit intérieur brut

Les employeurs ont les moyens de mieux rémunérer leurs employé-e-s. La croissance de l'économie au Québec, mesurée par le produit intérieur brut (PIB), leur accorde cette marge de manœuvre.



Entre 1981 et 2014, le PIB réel par personne au Québec a augmenté de 48%, soit une croissance annuelle moyenne de 1,2%. Si le salaire minimum avait été haussé à 15\$ en 2015, son augmentation depuis 1979 aurait été de 41%, pour une croissance annuelle moyenne sous le 1%.

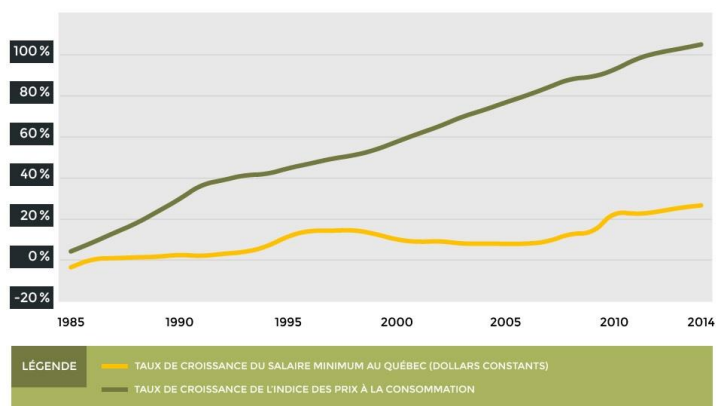
Ainsi, en tenant compte de ces données, on peut conclure que les employeurs ont la marge de manœuvre nécessaire pour augmenter les salaires : la productivité des entreprises et le PIB dans son ensemble ont connu des hausses supérieures aux hausses du salaire minimum depuis les années 1980.

# MÊME « L'ÉCONOMIE » EST EN FAVEUR DE LA HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM

*Quand on y regarde de plus près, les données économiques militent aussi en faveur de la hausse du salaire minimum. Que cela soit le Produit intérieur brut (PIB), l'inflation ou l'indice des prix à la consommation (IPC), elles indiquent toutes que les patrons ont obtenu la plus grosse part du gâteau et que les travailleuses et les travailleurs ont dû se contenter des miettes suite la croissance économique des dernières années.*

## Indice des prix à la consommation

De 1985 à 2014, l'inflation a crû beaucoup plus rapidement (+100%) que le salaire minimum (+20%). Ce qui signifie que globalement le coût de la vie a augmenté plus rapidement que le salaire minimum. Pour ces salarié-e-s, cela signifie l'appauvrissement.



En 2016, le salaire minimum équivaut au salaire minimum de 1979 si on tient compte de l'inflation. Par-contre, la productivité au Québec par heure travaillée a augmenté de plus de 35% au cours de cette période allant de 1979 à 2016.

## Le salaire minimum en dollars constants

De 1997 à 2013, le salaire minimum a augmenté de 11% en dollars constants de 2002. Pendant ce temps, l'IPC a haussé de plus de 35%. Conclusion : les travailleurs et travailleuses au salaire minimum se sont appauvris pendant cette période.